



ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتارية  
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE

Secretariat  
B. P. 3243

Addis Ababa \* \* ادیسی ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

Vingtième Session Ordinaire

ADDIS-ABEBA, 5 - 10 Février 1972

CM/486

ASSISTANCE DE L'OUA A LA GUINEE EQUATORIALE



ASSISTANCE DE L'OUA A LA GUINEE EQUATORIALE

Conformément aux dispositions de la Résolution AHG/Res.55/Rev.1(VI) aux termes de laquelle les Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis au cours de la sixième session ordinaire de leur Conférence, ont donné mandat au Secrétaire général administratif de coordonner et d'harmoniser l'assistance de l'OUA en faveur de la Guinée Equatoriale, et de rendre compte aux instances politiques de l'OUA de la situation de cette assistance, le Secrétaire Général Administratif soumet ci-après, à l'appréciation de la vingtième session ordinaire du Conseil des Ministres le bilan de cette assistance de l'OUA.

Dans son rapport CM/367 soumis à la seizième session du Conseil des Ministres en février 1971, le Secrétaire général administratif avait fait le point de la situation de l'assistance technique, financière et économique de l'ensemble des Etats membres de l'OUA, ainsi que des Organisations internationales, et a abouti aux conclusions suivantes :

- 1°) L'assistance des Etats membres de l'OUA en faveur de la Guinée Equatoriale a été une expérience réussie de coopération interafricaine, en raison du volume et de la diversité des domaines de cette assistance, du nombre d'Etats africains qui ont effectivement octroyé une assistance à la Guinée Equatoriale et de ceux qui ont fait des promesses fermes dans ce sens.
- 2°) Les agences spécialisées de la famille des Nations Unies et certaines organisations multinationales africaines ont octroyé une assistance appréciable, quoique des efforts accrus devaient être déployés en vue de rendre cette assistance plus efficace.

- 3°) Le Bureau de l'OUA à Santa Isabel a réussi à s'acquitter de manière satisfaisante des tâches qui lui ont été confiées.
- 4°) Finalement, eu égard à l'importance de cette commune entreprise, et à la nécessité d'en faire un succès total, le rapport CM/367 a recommandé à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de lancer un appel à ceux des Etats membres qui n'avaient pas encore accordé d'assistance à la Guinée Equatoriale, de tout mettre en oeuvre pour ce faire aussitôt que possible.

Depuis l'adoption de ce rapport en 1971, la situation de l'assistance de l'OUA en faveur de la Guinée Equatoriale n'a guère évolué. Cette situation se présente comme suit :

#### ASSISTANCE FINANCIERE

La situation du compte spécial ouvert pour recueillir les fonds destinés à la Guinée Equatoriale n'a guère changé depuis l'examen du document CM/367 par la seizième session ordinaire du Conseil des Ministres.

Il avait été signalé dans ce rapport que 85.479,74 dollars des Etats-Unis avaient été versés par les Etats membres de l'OUA dans ce compte spécial et que 85.389,50 \$ EU. ont été versés, sur demande du Gouvernement de Guinée Equatoriale, à la Banque Centrale de Santa Isabel. La balance inscrite à ce compte spécial s'élève par conséquent à 90,74 \$EU.

Le Secrétariat général de l'OUA n'a reçu aucune autre assistance financière depuis février 1971.

#### ASSISTANCE TECHNIQUE

A la date du 15 novembre, la situation des experts mis à la disposition de la Guinée Equatoriale dans le cadre de l'assistance technique de l'OUA se présente comme suit :

	GROUPES PROFESSIONNELS	EXPERTS DE L'OUA
1	Docteurs	6
2	Infirmière	1
3	Cadres militaires	9
4	Ingénieur agronome	1
	TOTAL	17

Il convient de signaler que la durée de service des six Experts Somaliens viendra à terme en mars 1973.

Au cours de la période considérée, et sur demande du Gouvernement de Guinée Equatoriale, le Secrétariat général a saisi certains Gouvernements africains pour la mise à la disposition de la Guinée Equatoriale d'experts dans le domaine de la médecine, de la planification sanitaire, de l'Information et du tourisme, et finalement des statistiques.

Il est à espérer que les Gouvernements saisis réserveront une suite favorable à cette requête afin de permettre au Gouvernement de Guinée Equatoriale de satisfaire à ses besoins dans ces domaines importants.

Par ailleurs, les Gouvernements de la République Malgache, de la République Populaire du Congo, de l'Ile Maurice, du Kenya, du Botswana et de la Libye ont mis à la disposition de la Guinée Equatoriale des experts qui assumeront des fonctions dès que les modalités pratiques du transfert de ces experts auront été arrêtés.

Il convient aussi de signaler que quinze experts contractuels africains ont été recrutés en Guinée Equatoriale dans le cadre de l'assistance bilatérale.

Finalement, le Secrétariat général de l'OUA a entamé des négociations avec le Gouvernement de Guinée Equatoriale pour la mise à la disposition de ce dernier de certains cadres réfugiés. Les points d'accord auxquels

les deux parties sont arrivés, à savoir la mise à la disposition de la Guinée Equatoriale de 21 experts réfugiés, ont été soumis à l'approbation du Comité de Coordination des Réfugiés lors de sa réunion de décembre 1972. Après examen de ces requêtes, une agence bénévole, membre du Comité, a décidé de prendre en charge, dans l'immédiat, trois experts réfugiés. Les autres agences membres du Comité sont en train d'examiner les voies et moyens de financer le recrutement des dix-huit experts requis.

#### BUREAU DE L'OUA A SANTA ISABEL

Le Bureau de l'OUA à Santa Isabel qui comprend deux Administrateurs et trois auxiliaires, a pour tâche de coordonner l'assistance des Etats membres de l'OUA en faveur de la Guinée Equatoriale. A ce titre, il sert d'agence de liaison entre les experts et le Gouvernement hôte d'une part, et de l'autre, entre les experts et leurs Gouvernements d'origine.

Les activités du Bureau sont donc fonction du nombre d'experts présents en Guinée Equatoriale. En raison de la diminution du nombre de ces experts, les activités du Bureau ont été quelque peu réduites au cours de l'année écoulée.

Le Secrétariat Général de l'OUA estime en conséquence que le poste de Directeur-adjoint de ce Bureau doit être supprimé pour l'exercice budgétaire 1973/74, étant entendu que si, dans l'avenir, le volume de travail augmentait au sein du Bureau, le Conseil des Ministres saisi d'une requête visant à rétablir le poste supprimé.

#### CONCLUSION

Il appartient au Conseil des Ministres, à la lumière de ce qui précède, de faire les recommandations appropriées à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les mesures pratiques à prendre dans le domaine de l'assistance de l'OUA en faveur de la Guinée Equatoriale. Le Secrétariat Général de l'OUA, quant à lui, estime utile de remplacer cette assistance dans l'intérêt solidaire de la Guinée Equatoriale et de l'Organisation de l'Unité Africaine.



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1973-02-05

# OAU assistance to Equatorial Guinea

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7770>

*Downloaded from African Union Common Repository*